

**Conseil d'administration
Réunion du 9 juillet 2026**

Délibération n° 11/ 2026

**Établissement public Parc national de Port-Cros
Conservatoire botanique national méditerranéen**

Budget rectificatif n° 1 2026

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 331-8 et R. 331-23,
Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.
Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,
Vu l'arrêté préfectoral du 7 juillet 2026 portant renouvellement de la composition du conseil d'administration de l'établissement public du Parc national de Port-Cros,
Vu l'avis du contrôleur budgétaire régional en date du 2 juillet 2026 sur le budget rectificatif n° 1/2026,
Vu la convocation régulière du Conseil d'administration de l'établissement public du Parc national de Port-Cros par Monsieur le Préfet du Var, commissaire du gouvernement, en date du 12 juin 2026,
Considérant le rapport ordonnateur et les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre budgétaire, de la situation patrimoniale et le bilan,
Sur proposition de Mme la directrice du Parc national de Port-Cros,

Article 1 :

Le conseil d'administration approuve les autorisations budgétaires suivantes :

- **121,88 ETPT**, dont **90,70 ETPT** sous plafond d'emplois législatif et **31,18 ETPT** hors plafond d'emplois législatif
- **12 487 444 € en autorisations d'engagement dont :**
 - 8 105 424 € en personnel ;
 - 3 512 327 € en fonctionnement ;
 - 36 000 € en intervention ;
 - 833 693 € en investissement.
- **13 194 753 € de crédits de paiement dont :**
 - 8 105 424 € en personnel ;
 - 3 867 058 € en fonctionnement ;
 - 19 500 € en intervention ;
 - 1 202 770 € en investissement.

- **12 540 082 € de prévisions de recettes**
- **- 654 671 € de solde budgétaire**

Article 2 :

Le conseil d'administration approuve les prévisions comptables suivantes :

- **- 642 297 €** de variation de trésorerie,
- **- 1 397 657 €** de résultat patrimonial,
- **+ 99 261 €** de capacité d'autofinancement,
- **- 649 171 €** de variation de fonds de roulement.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

Article 3 :

La directrice de l'Etablissement public du Parc national de Port-Cros est chargée de l'exécution de la présente délibération.

Article 4 :

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de l'Etablissement public du Parc national de Port-Cros.

Article 5 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Présidente du Conseil d'administration du Parc national de Port-Cros ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Le délai de recours est de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité de la présente délibération.

Le recours gracieux interrompt le délai de recours contentieux. Un nouveau délai de deux mois court à compter de la décision expresse de rejet ou de la naissance d'une décision implicite de rejet.

Fait à Hyères le 10 juillet 2026

Véronique Bernardini
Présidente du Conseil d'administration de l'Etablissement public



Nombre de membres en exercice : 42
Nombre de membres présents : 28
Nombre de pouvoirs : 2
Nombre de suffrages exprimés : 30
Votes :
 Pour : 30
 Contre : 0
 Abstention : 0

TABEAU 1
Autorisations d'emplois

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des autorisations d'emplois

	Sous plafond LFI (a)	Hors plafond LFI (b)	Plafond organisme (= a + b)
Autorisation d'emplois rémunérés par l'organisme en EPTT (exécution)	90,7	31,18	121,88
Autorisation d'emplois rémunérés par l'organisme en EPTT (exécution)	90,7	31,18	121,88
Rappel du plafond d'emploi notifié par le responsable de programme (EPTT)	90,7		

NB: Pour les opérateurs de l'Etat, l'autorisation d'emploi sous plafond LFI doit correspondre au plafond notifié par le responsable du programme chef de file de l'Etat en conformité avec le plafond d'emploi législatif du programme.

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau détaillé des emplois

	PLAFOND ORGANISME				TOTAL DES EMPLOIS EN FONCTION DANS L'ORGANISME	
	EMPLOIS SOUS PLAFOND AUTORISÉS PAR LA LFI		EMPLOIS HORS PLAFOND DE LA LFI			
	ETPT	Dépenses de personnel (€)	ETPT	Dépenses de personnel (€)	ETPT	Dépenses de personnel (€)
EMPLOIS REMUNERES PAR L'ORGANISME (1 + 2 + 3 + 4)	90,70	6 746 765,24 €	31,18	1 159 134,66 €	121,88	8 105 424,00 €
1 - TITULAIRES	62,41	5 220 618,28 €	0	- €	62,41	5 220 618,28 €
* Titulaires Etat (emplois et crédits inscrits au budget de l'organisme et actes de gestion déconcentrés dans l'organisme)	0	- €	0	- €	0	- €
* Titulaires organisme	62,41	5 220 618,28 €	0	- €	62,41	5 220 618,28 €
2 - CONTRACTUELS	28,29	1 526 146,96 €	23,10	1 022 827,71 €	51,39	2 548 974,67 €
* Contractuels de droit public	20,75	1 226 858,85 €	0	- €	20,75	1 226 858,85 €
Contractuels quasi-statut	20,75	1 226 858,85 €	0	- €	20,75	1 226 858,85 €
ACDI	7,6	530 539,03 €			7,6	530 539,03 €
ACDD	13,15	696 319,81 €			13,15	696 319,81 €
Titulaires détachés sur contrat auprès de l'organisme (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme)					0	- €
Autres contractuels de droit public	7,54	299 288,12 €	23,1	1 022 827,71 €	30,64	1 322 115,83 €
ACDI					0	- €
ACDD	7,54	299 288,12 €	23,1	1 022 827,71 €	30,64	1 322 115,83 €
3 a) - CONTRATS AIDES			0	- €	0	- €
3 b) - APPRENTIS			8,08	136 306,95 €	8,08	136 306,95 €
3 c) - VOLONTAIRES DE SERVICE CIVIQUE (VSC)			0	- €	0	- €
4 - AUTRES ELEMENTS DE DEPENSES DE PERSONNEL		188 302,90 €		11 221,19 €		199 524,09 €
Autres rémunérations (allocation de retour à l'emploi, vacations et rémunérations occasionnelles / heures supplémentaires, Unedic, etc.)		33 000,00 €				33 000,00 €
Action sociale et prestations sociale et médecine du travail (activités culturelles, sportives et de loisirs, restauration (cantine, titres restaurant), amicales, contributions au fonctionnement des syndicats, fonds de secours, accidents du travail, médecine du travail, capital décès, etc.)		85 621,90 €				85 621,90 €
Autres dépenses de masse salariale non ventilables par catégories (FMD, rachats de jours CET, CSG, versements transport, indemnité président CA, etc.)		43 230,00 €		11 221,19 €		54 451,19 €
Ligne d'ajustement (commentaires obligatoires)		26 451,00 €				26 451,00 €

* Dépenses de personnel relevant de l'enveloppe de dépenses de personnel du budget de l'organisme (en AE+CP). Le total des dépenses de personnel mentionné dans le tableau ci-dessus doit être égal au montant total des dépenses de personnel figurant dans le tableau des autorisations budgétaires. Par ailleurs, le total des emplois doit être égal au plafond d'autorisation d'emplois voté par l'organe délibérant (figurant ci-dessus pour vote).

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par l'organisme et décomptant le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme mais en fonction dans une autre entité (Mise à disposition sortantes - ETPT et dépenses de personnel inclus dans le précédent tableau)

EMPLOIS EN FONCTION DANS UNE AUTRE ENTITÉ, RÉMUNÉRÉS PAR L'ORGANISME ET DÉCOMPTÉS DANS SON PLAFOND D'AUTORISATION D'EMPLOIS	
ETPT **	Dépenses de personnel **
EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR L'ORGANISME (5+6)	0
5 - EMPLOIS REMBOURSÉS À L'ORGANISME	0
6 - EMPLOIS NON REMBOURSÉS À L'ORGANISME	0

** Nombre d'emplois en ETPT décomptés dans le plafond d'autorisation d'emplois de l'organisme soumis au vote de l'organe délibérant et dépenses afférentes relevant de l'enveloppe de personnel du budget de l'organisme.

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par d'autres personnes morale et ne décomptant pas dans le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme (Mise à disposition entrantes)

EMPLOIS EN FONCTION DANS L'ORGANISME NON RÉMUNÉRÉS PAR LUI ET NON DÉCOMPTÉS DANS SON PLAFOND D'AUTORISATION D'EMPLOIS	
ETPT ***	Dépenses de fonctionnement ***
EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR D'AUTRES PERSONNES MORALES (7+8)	2
7 - EMPLOIS REMBOURSÉS PAR L'ORGANISME	1
8 - EMPLOIS NON REMBOURSÉS PAR L'ORGANISME	1

*** Nombre d'emplois en ETPT non décomptés dans le plafond d'autorisation d'emplois de l'organisme soumis au vote de l'organe délibérant et dépenses afférentes relevant de l'enveloppe de fonctionnement du budget de l'organisme.

Véronique Bernardini
Présidente du Conseil d'administration de l'établissement public

Hyères le 10 juillet 2025

TABLEAU 2

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

[illegible]

*) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes flechées"

Véronique Bernardini
Présidente du Conseil d'administration de l'établissement public

Hyères le 10 juillet 2026

TABLEAU 4

Equilibre financier

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

BESOINS				
	CF 2025	BI 2026	Variation BR/BI	BR n°1 2026
Solde budgétaire (déficit) (D2)*	- €	746 593,20 €	- 91 922,56 €	654 670,64 €
dont Budget Principal		- 735 587,38 €	8 890,31 €	- 726 697,07 €
dont Budget annexe (CBN Med)	303 278,33 €	- 11 005,82 €	- 11 005,82 €	
Remboursements d'emprunts (capital) (b1) ;		- €	150,00 €	150,00 €
Nouveaux prêts (capital) (b1) ;			- €	
Dépôts et cautionnements (b1)	326,50 €	3 000,00 €	- 3 000,00 €	
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)**	138 828,09 €	50 000,00 €	7 776,00 €	97 776,00 €
Autres décaissements non budgétaires (e1)	3 390 810,86 €		- €	
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)=D2+(b1)+(c1)+(e1)	3 529 965,45 €	839 593,20 €	- 86 996,56 €	752 596,64 €
ABONDEMENT de la trésorerie (I)= (2) - (1)	422 546,97 €	- €	- €	- €
dont Abondement de la trésorerie fl.	386 021,77 €		- €	- €
dont Abondement de la trésorerie no	36 525,20 €		- €	- €
TOTAL DES BESOINS (1) + (I)	3 952 512,42 €	839 593,20 €	- 86 996,56 €	752 596,64 €

(*) Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires"

(**) Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers"

(***) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

Véronique Bernardini
Présidente du Conseil d'administration de l'établissement public

Hyères le 10 juillet 2026



FINANCEMENTS				
CF 2025	BI 2026	Variation BR/BI	BR n°1 2026	
182 970,03 €	- €	- €	- €	Solde budgétaire (excédent) (D1)*
486 248,36 €		- €		dont Budget Principal
		72 026,43 €	72 026,43 €	dont Budget annexe (CBN Med)
	- €	- €		Nouveaux emprunts (capital) (b2) ;
		- €		Remboursements de prêts (capital) (b2) ;
	2 800,00 €	- 2 500,00 €	300,00 €	Dépôts et cautionnements (b2)
88 362,46 €	140 000,00 €	- 30 000,00 €	110 000,00 €	Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)**
3 681 179,93 €		- €		Autres encaissements non budgétaires (e2)
				Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)=B1+(b2)+(c2)+(e2)
3 952 512,42 €	142 800,00 €	- 32 500,00 €	110 300,00 €	PRELEVEMENT de la trésorerie (II)=(1) - (2)
- €	696 793,20 €	- 54 496,56 €	642 296,64 €	dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée
	331 491,51 €	- 54 496,56 €	276 994,95 €	dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée
	365 301,69 €	- €	365 301,69 €	TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (II)
3 952 512,42 €	839 593,20 €	- 86 996,56 €	752 596,64 €	

TABLEAU 6
Situation patrimoniale

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES					PRODUITS				
	CF 2025	BI 2026	Variation BR/BI	BR n°1 2026		CF 2025	BI 2026	Variation BR/BI	BR n°1 2026
Personnel	7 145 923 €	7 625 744 €	- 87 700 €	7 538 044 €	Subventions de l'Etat	8 323 884 €	8 247 980 €	359 325 €	8 607 306 €
Post charges de pensions "civiles"	1 424 066 €	1 525 149 €	- 17 540 €	1 507 609 €	Dont contribution versée par l'OFB	6 132 440 €	6 132 440 €	479 500 €	6 611 940 €
					Fiscalité affectée	484 961 €	475 000 €	5 000 €	480 000 €
Fonctionnement autre que les charges de personnel	6 680 987 €	5 785 605 €	618 403 €	6 404 008 €	Autres subventions	1 540 303 €	1 576 886 €	315 447 €	1 892 332 €
Intervention	9 000 €	19 500 €	- €	19 500 €	Autres produits	2 577 199 €	1 877 011 €	- 292 754 €	1 584 257 €
TOTAL DES CHARGES (1)	13 835 909 €	13 430 850 €	530 703 €	13 961 552 €	TOTAL DES PRODUITS (2)	12 926 347 €	12 176 877 €	387 018 €	12 563 895 €
Resultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	- €	- €	- €	- €	Resultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	909 562 €	1 253 973 €	143 685 €	1 397 657 €
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	13 835 909 €	13 430 850 €	530 703 €	13 961 552 €	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	13 835 909 €	13 430 850 €	530 703 €	13 961 552 €

* Il s'agit des seuls montants de comptes prévisionnels et contributions versées par le CAS Pensions

Calcul de la capacité d'autofinancement

	Montants			
	CF 2025	BI 2026	Variation BR/BI	BR n°1 2026
Resultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	- 909 562 €	- 1 253 973 €	- 143 685 €	- 1 397 657 €
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	2 764 571 €	1 723 611 €	645 959 €	2 369 570 €
- reprises aux amortissements, dépréciations et provisions	845 119 €	695 095 €	- 125 443 €	569 652 €
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés			- €	
- produits de cession d'éléments d'actifs	24 150 €	10 000 €	- 7 000 €	3 000 €
- quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs	462 873 €	9 000 €	291 000 €	300 000 €
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	522 867 €	- 244 456 €	343 717 €	99 261 €

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Montants				RESSOURCES	Montants			
	CF 2025	BI 2026	Variation BR/BI	BR n°1 2026		CF 2025	BI 2026	Variation BR/BI	BR n°1 2026
Insuffisance d'autofinancement	- €	244 456 €	- 244 456 €	- €	Capacité d'autofinancement	522 867 €	- €	99 261 €	99 261 €
Investissements	1 199 622 €	835 451 €	367 319 €	1 202 770 €	Financement de l'actif par l'Etat	848 937 €	293 341 €	- 17 441 €	275 900 €
					Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	13 319 €	30 973 €	148 966 €	179 939 €
					Autres ressources	24 150 €		- €	
Remboursement des dettes financières			1 500 €	1 500 €	Augmentation des dettes financières	- €		- €	
TOTAL DES EMPLOIS (5)	1 199 622 €	1 079 907 €	124 363 €	1 204 270 €	TOTAL DES RESSOURCES (6)	1 409 272 €	324 314 €	230 786 €	555 100 €
Augmentation du fonds de roulement (7) = (6)-(5)	209 650 €	- €	- €	- €	Diminution du fonds de roulement (8) = (5)-(6)	- €	755 593 €	- 106 423 €	649 171 €

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	Montants			
	CF 2025	BI 2026	Variation BR/BI	BR n°1 2026
Variation du FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	209 650 €	- 755 593 €	106 423 €	- 649 171 €
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRÉSORERIE)	- 212 897 €	- 58 800 €	51 926 €	- 6 874 €
Variation de la TRÉSORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*	422 547 €	- 696 793 €	-1 243 229 €	- 642 297 €
Dont variation de la TRÉSORERIE FLECHÉE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*	386 022 €	- 331 492 €	54 497 €	- 276 995 €
Niveau final du FONDS DE ROULEMENT	2 035 203 €	107 161 €	1 279 022 €	1 386 123 €
Niveau final du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	- 1 110 208 €	- 1 844 184 €	727 102 €	- 1 117 082 €
Niveau final de la TRÉSORERIE	3 145 502 €	1 951 285 €	551 920 €	2 503 205 €

* Montant issu du tableau "Equilibre financier"

Veronique Bernardini
Présidente du Conseil d'administration de l'établissement public

Hyères le 10 juillet 2026